



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
M. Florian Chiaradia : Pour une stratégie de développement de la mobilité douce

Président : Olivier Raduljica (SOC)
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Patrick Aubort (PLR)
Florian Chiaradia (Les Verts)
Raphaël Corbaz (PLR)
Carola Fastiggi (ML)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Claude-Pascal Gay (PLR)
Pablo Menzi (UDC)
Pierre Rais (SOC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 2 mai 2017 à la Villa Mounsey en présence de M. Caleb Walther, Municipale, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

Préambule

Le postulant nous apprend que l'idée de son postulat a émergé suite au résultat des projets d'agglomération sur la Riviera. Aucune mesure du projet Rivelac n'a en effet pu obtenir de reconnaissance et de soutien financier de la part de la Confédération. Cette étude mettait en avant des grands principes souvent pertinents, mais pas suffisamment aboutis. Il estime de plus que le Conseil d'État montre une volonté forte de développer la mobilité douce et l'intermodalité des transports.

Pour lui, une forte utilisation de la mobilité douce renvoie aussi à une image de modernité et de dynamisme, une image précieuse pour la visibilité et la reconnaissance de la marque Montreux (comme cité de l'énergie). Ce sont les vélos électriques qui donnent un coup d'accélérateur formidable aux déplacements à deux roues aussi sur des liaisons verticales

comme dans notre commune.

Selon lui la mobilité douce répond à un objectif double : limiter le coût des infrastructures routières, et offrir une mobilité sans effet néfaste sur l'environnement. Il mentionne notamment la hausse de la population conséquente prévue sur la Riviera d'ici 2030. Il ajoute qu'en aménageant des itinéraires piétonniers on accroît l'attractivité des transports publics, car davantage accessibles, et en sécurisant le réseau pour les cycles les accidents diminuent et les adeptes de la petite reine sont plus nombreux. Il estime donc que son postulat pourrait combler un manque sur la Riviera pour que le réseau soit cohérent entre communes voisines.

Le postulant nous apprend qu'un postulat similaire est déposé dans les autres communes de la Riviera. Il a été accepté à une large majorité à La Tour-de-Peilz et a été renvoyé directement à la Municipalité par une grande majorité du Conseil à Villeneuve. Son idéal serait que cette démarche se fasse au niveau de l'agglomération, même si une réflexion détaillée doit aussi se faire sur notre commune.

M. Walther nous apprend que la Municipalité n'est pas opposée à ce postulat qui permettrait d'avoir une vision aussi globale que possible. Elle souhaiterait également idéalement une réflexion au niveau régional.

La Municipalité entend d'ailleurs créer certains itinéraires de mobilité douce et valoriser les existants. M. Walther mentionne que la Municipalité réfléchit à la mise en place d'un plan similaire à ce qu'a fait Vevey avec son « Enjoy Vevey » pour inciter les habitants à utiliser des itinéraires alternatifs en milieu urbain lors de grandes manifestations notamment.

Il explique que la Municipalité saisit déjà certaines opportunités d'améliorer la mobilité douce lors de ses travaux et que si un tel document existait, les éléments qu'il contient seraient réalisés au cas par cas avec les travaux prévus dans le plan des investissements.

Discussion générale

Un commissaire se demande quelles mesures concrètes ont été prises dans les villes (ex. présenté de Nyon-Coppet) qui ont mené à bien cette démarche et estime que l'offre qui en découle est plutôt artificielle voire redondante avec les liaisons de transports public existantes. Il lui est répondu que le but de la démarche est aussi incitatif. En effet, c'est l'importance de l'offre qui poussera les gens à faire évoluer leurs habitudes sans les chambouler.

Des commissaires s'interrogent sur la différence entre un plan général et une feuille de route. Il leur est répondu qu'à ce stade, le but est de laisser une grande marge de manœuvre à la Municipalité. De plus, comme on ne peut pas présager de ce qu'il

adviendra de ce postulat dans les autres communes de la Riviera, le postulant souhaite ainsi laisser une certaine latitude pour préserver la possibilité d'un éventuel document de référence commun.

Certains commissaires se questionnent sur les contraintes qu'engendreraient un tel document. Il leur est répondu que la volonté n'est pas d'avoir un plan strict mais bien un document de référence qui pourrait servir de guide. Par exemple si un carrefour doit être repensé, ce document permettrait d'y intégrer la problématique de la mobilité douce en indiquant son positionnement sur les éventuels itinéraires cyclables ou piétonniers. L'objectif est d'avoir une vision globale avec des lignes directrices souples pour ne pas simplement faire des aménagements disséminés.

Pour finir, certains commissaires souhaitent mentionner des pistes de réflexion pour l'éventuelle future étude :

- La création de parcs sécurisés pour les vélos, notamment à la gare.
- La participation du fond de la CIEHL à une éventuelle étude régionale ainsi que pour la réalisation des éventuelles mesures.

Conclusion

Au terme des discussions, c'est par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

6 oui, 2 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)